



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2024ARR006

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 26 mars 2024

Objet : Arrêté de délégation accordée par M. le Maire à Mme la Conseillère municipale Isabelle DOURY

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 qui dispose que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de fonction est donnée à Madame la Conseillère municipale Isabelle DOURY dans les affaires liées à la biodiversité et la réduction des déchets, et notamment les affaires et actions relatives :

- à la sensibilisation et promotion de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- à la sensibilisation à la réduction des déchets (hors restauration collective) et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Article 2

Dans le cadre de ses fonctions, Madame la Conseillère municipale Isabelle DOURY bénéficie d'une délégation de signature.

Article 3

En application de l'article 6 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique lorsqu'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de signature estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le délégant par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un arrêté du maire

détermine en conséquence les questions pour lesquelles le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Article 4

Le présent arrêté sera applicable après publication sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département et emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté n°2021ARR011 du 23 juillet 2021.

Cugnaux, le 26 mars 2024

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a horizontal line.

Bernard ARTERO